

Monsieur Freddy KEMPF
Association REGIOCREATIV'
19 rue Kentzinger
67600 SELESTAT

freddy.kempf@hotmail.fr

ARRETE N°530/2024

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT**

- VU** la demande, en date du 27 septembre 2024, par laquelle le permissionnaire ci-dessus référencé sollicite l'autorisation de stationner les véhicules des participants, au droit du n°8 rue Sainte Barbe à SELESTAT, dans le cadre de l'organisation de deux expositions artistiques qui se tiendront à la salle Sainte Barbe;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2542-2 donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux ;
- VU** le Code de la Route ;
- VU** le Code de la Voirie Routière ;
- VU** le règlement général de la circulation et du stationnement de Sélestat, notamment l'arrêté du 19 avril 1967 et ses avenants ;
- VU** l'état des lieux ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires à assurer la sécurité des usagers ;

a r r ê t e :

ARTICLE 1 :

Dans le cadre des deux expositions annuelles de l'association Régiocréativ', trois emplacements de stationnement situés au droit du n°8 rue Sainte Barbe sont réservés au permissionnaire le mercredi 16 octobre 2024 de 9h00 à 10h00, le jeudi 17 octobre 2024 de 14h00 à 15h00, le mercredi 6 novembre 2024 de 9h00 à 10h00 et le jeudi 7 novembre 2024 de 14h00 à 15h00.

ARTICLE 2 :

Les panneaux matérialisant les réservations sont mis en place par le service Manifestations.

ARTICLE 3 :

Tout véhicule contrevenant aux dispositions du présent arrêté est réputé être en stationnement gênant et fera l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 4 :

M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

(Rag/mc)

Sélestat, le 30 septembre 2024

Le Maire



Marcel BAUER

copie transmise à :

Sous-Préfecture Sélestat-Erstein
M. le Président du Tribunal de Proximité
M. le Commandant de Police de SELESTAT
Gendarmerie Nationale
Service Réglementation et Affaires Générales
Service Police Municipale
Service Manifestations
Le permissionnaire
freddy.kempf@hotmail.fr

VILLE DE SELESTAT – arrêté n°530/2024 du 30 septembre 2024